

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance **ordinaire** du conseil municipal le **lundi 13 décembre 2021** à 19h30 à la Mairie, 7 rue du Dr-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets :

La demande de dérogation vise à permettre l'installation de trois (3) enseignes pour la clinique Physio Extra alors que le règlement de cette zone ne permet pas plus de deux (2) enseignes pour un établissement, soit une dérogation permettant une (1) enseigne supplémentaire.

Identification du site concerné:

L'immeuble est situé sur le lot 6 159 927 du cadastre officiel du Québec dont l'adresse civique existante est le 601, rue J-Oswald-Forest (local 103) à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de l'entreprise 9347-6869 Québec Inc.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de transmettre son commentaire par courriel à : **dg@sra.quebec** et celui-ci sera soumis à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 25^e jour du mois de novembre 2021.

(Original signé)

Marie-Josée Masson
Directrice générale et greffière-trésorière